



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

collèges et lycées

Question écrite n° 41291

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy * appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes des professeurs d'éducation musicale quant à l'avenir de leur discipline au collège et au lycée. Au carrefour entre plusieurs domaines, l'éducation musicale permet de transmettre à tous les élèves des repères à la fois musicaux et historiques, et la découverte de la richesse d'un patrimoine ouvre sur la diversité et le choix. Les professeurs d'éducation musicale fournissent un travail complet ouvrant sur le corps, le développement de la sensibilité et de l'imagination. Tous les élèves ont ainsi accès à la culture et à la pratique musicale, quel que soit le contexte social, culturel et familial. L'assemblée plénière du conseil économique et social des 10 et 11 février derniers a émis le souhait de regrouper les deux heures obligatoires dédiées aux enseignements artistiques sur une seule discipline choisie sur un panel plus large incluant, notamment, le théâtre et l'expression orale, art dramatique à côté des arts plastiques/arts visuels et de l'éducation musicale/art du son. Le principe d'obligation de l'enseignement musical disparaîtrait ainsi au profit d'une optionnalisation qui inquiète les professeurs d'éducation musicale. En conséquence, il lui demande de préciser ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est très attaché à l'éducation musicale, enseignement constitutif du parcours scolaire commun des élèves à l'école primaire et au collège. La circulaire n° 2003-173 du 22 octobre prévoit une diversification des enseignements artistiques en classe de troisième, dans le souci de favoriser une continuité avec le lycée, puisque seules deux de ces disciplines (éducation musicale et arts plastiques) sont enseignées au collège. Ce projet de diversification devait être mis en place à titre expérimental, il était prévu d'en faire le bilan avant de décider de sa généralisation. Toutefois, au vu des réactions suscitées par la diffusion du protocole de cette expérimentation - notamment de la part des enseignants d'éducation musicale et de leurs organisations représentatives - il est apparu que les conditions nécessaires à son bon déroulement n'étaient pas réunies. En conséquence, la décision a été prise de suspendre ce projet d'expérimentation. Une réflexion approfondie sera poursuivie sur l'articulation de ce qui appartient, pour les enseignements artistiques, à la culture commune et à la diversification des parcours. Cette réflexion se déroulera en lien avec les conclusions du Débat sur l'avenir de l'école conduit sous la responsabilité de Claude Thélot ; elle pourra enrichir les nouvelles orientations pour l'école qui pourraient être décidées à la suite de ce processus.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41291

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 juin 2004, page 4376
Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5823